Image not found or type unknown

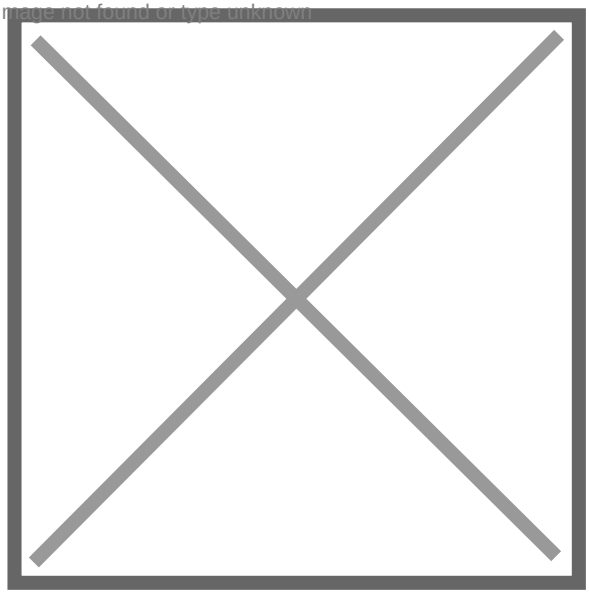

Utilisation de cheques sans procuration

Par **jacky29**, le **01/07/2010** à **18:30**

Bonjour,
j ai eu une réponse a ma première question sur l'utilisation de chèques sans procuration, mais j aimerais savoir maintenant quels sont mes recours envers la banque et quel exemple de lettre puis je leur envoyer pour que la banque prenne en considération mes requêtes .
a qui dois je envoyer cette lettre a l'agence de ma ville ou alors a l'agence principale dont elle dépend ?
[s]rappel[/s]: ma soeur a utilisée le carnet de chèque de ma mère , aujourd'hui décédée ,pour différentes dépenses personnelles sans avoir de procuration .

merci pour vos réponses et pour votre aide

Par **AngeLino**, le **12/01/2011** à **22:13**

Bonjour
Quelles ont été vos démarches et ou en êtes vous? Qu'avez vous fait auprès de la banque?
J,ai le même pb que vous et je suis perdue svp aidez moi

Par **le lay**, le **13/01/2011** à **17:22**

bonjour , pour l instant je suis au meme point , je faisd des recherches sur les comptes de ma mere , je retourne 10 ans en arriere pour retrouver tous les cheques emis par ma soeur , le notaire me confirme bien que cela est une avance sur heritage et que ma soeur devra

regulariser sa situation avant de toucher ou non son heritage , mais pour ce qui est de la procuration , le dossier de procuration avait ete fait par la banque mais pas signé par ma soeur donc je pense que la procuration n est pas valide , mais sur ce point je n ai pas eu de reponses , desole de ne pouvoir vous renseigner plus

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés